

Rapport de Contrôle de l'Autorité Concédante SDEEG

Service Public de Distribution d'Electricité
Année 2019

Le SDEEG, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a signé, le 17 mai 1995, son contrat de concession pour une durée de 30 ans avec EDF (séparé depuis entre ENEDIS et EDF branche commerce), pour l'exploitation de son réseau BT et HTA.

Le syndicat a confié à ENEDIS, par le biais de ce contrat de concession, l'exercice de la mission de service public relative au développement et à l'exploitation du réseau de distribution ainsi que la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés à EDF, pour le compte des communes adhérentes.

Dans le cadre de son devoir de contrôle du délégataire, conformément à l'article L2224-31 du CGCT, le SDEEG a souhaité analyser la qualité de l'énergie distribuée ainsi que les modalités de déploiement du compteur LINKY.

L'objectif poursuivi est de disposer d'une photographie fiable, claire et exhaustive sur les thèmes évoqués ci-dessous.

Contexte et objectifs de la mission

- Du point de vue technique : l'âge des ouvrages, la surveillance et la maintenance des infrastructures, la fréquence des incidents.
- Du point de vue comptable et financier : analyse de l'actif concédé immobilisé, investissement global par usager desservi, investissements réalisés par le concessionnaire, régularité des écritures comptables.
- Le service rendu : qualité de la fourniture, suivi des réclamations.
- Avoir une vision du service public de l'électricité sur chaque commune.
- Contrôler ENEDIS quant au déploiement de LINKY.

I. Généralités

Le contrat

Nature du contrat	Concession de service public
Nom du concessionnaire	ENEDIS/EDF
Date de signature	17 mai 1995
Durée de la concession	30 ans

- Renégociation en cours avec ENEDIS/EDF, pour passer sur un modèle de contrat 2017.

Les principales caractéristiques de la concession

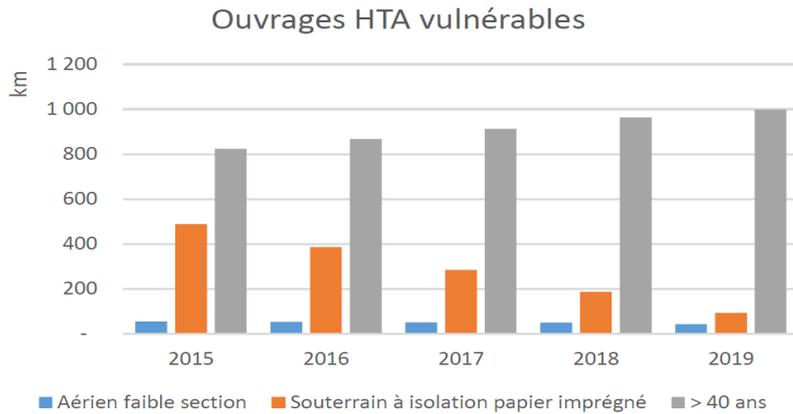
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de communes dans la concession	274	274	275	275	275
Nombre de postes sources alimentant la concession	50	49	50	50	50
Usagers HTA	909	923	927	932	942
Usagers BT	408 823	417 099	426 987	437 240	447 274
Longueur du réseau HTA (km)	6 304	6 378	6 484	6 527	6 581
Nombre de postes de transformation HTA/BT	-	9 441	9 514	9 621	9 698
Longueur de réseau BT (km)	9 198	9 279	9 388	9 475	9 624
Longueur du réseau HTA + BT (km)	15 502	15 657	15 872	16 002	16 205

II. Les ouvrages

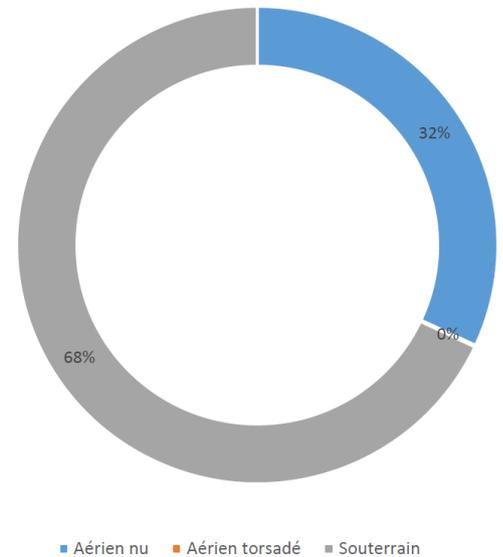
Au 31 décembre 2019, le patrimoine de la concession est composé de 6 581 km de lignes HTA (réseau aérien 32%) et de 9 624 km de réseau BT, soit une longueur totale du réseau de distribution électrique de 16 205 km.

9 698 postes de transformation permettent de transformer la HTA en BT.

Le réseau HTA

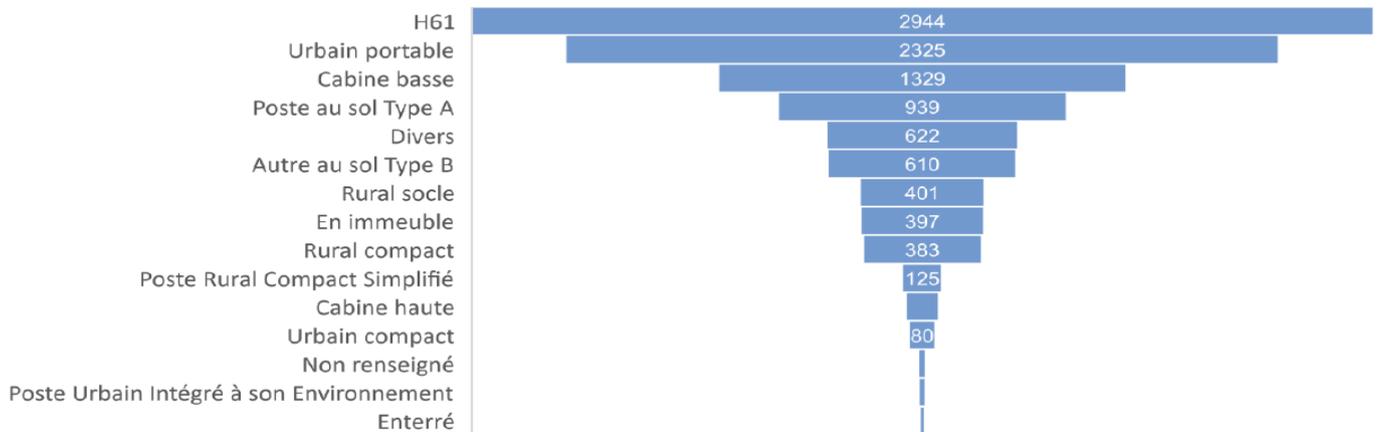


Structure du réseau HTA

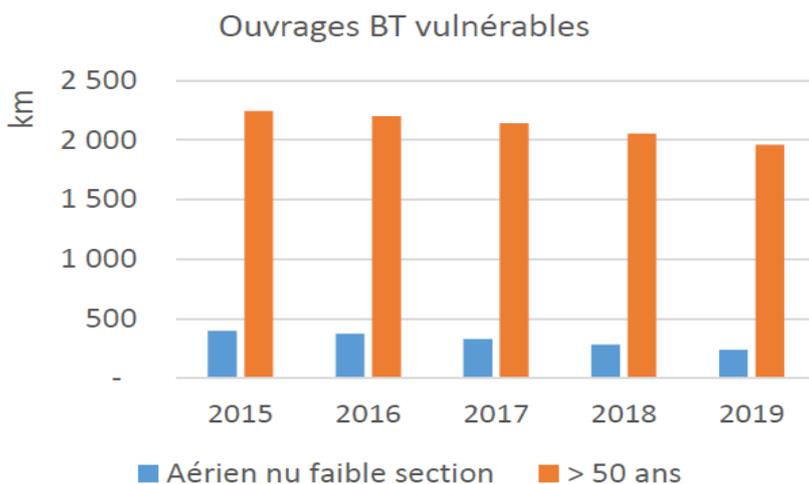


Les transformateurs HTA/BT

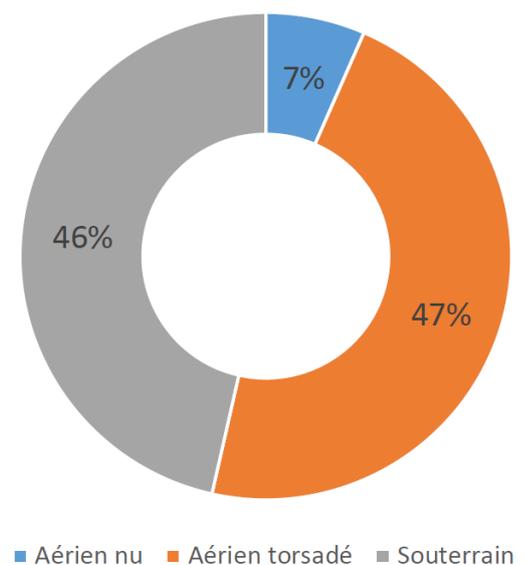
Nombre de postes HTA/BT



Le réseau basse tension



Structure du réseau BT

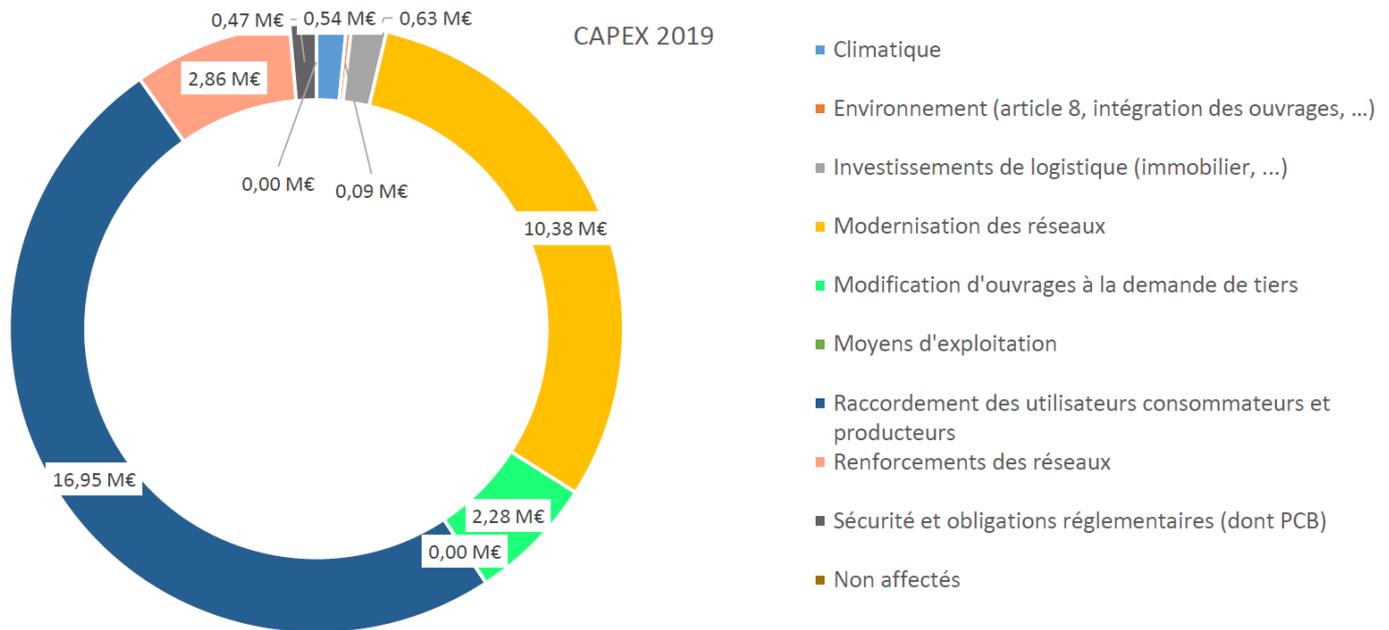


A surveiller !

A fin 2019, 0.64 % du réseau HTA est en faible section aérienne, 1.4 % est en Câble Papier Imprégné. Concernant les lignes BT, 6.5 % est en réseau aérien fils nus, majoritairement en milieu rural.

Les caractéristiques de ces technologies sont sensibles aux aléas climatiques, ce qui perturbe la qualité de distribution.

III. Les investissements



Sur la base de ces constats, les investissements devraient s'orienter de la façon suivante :

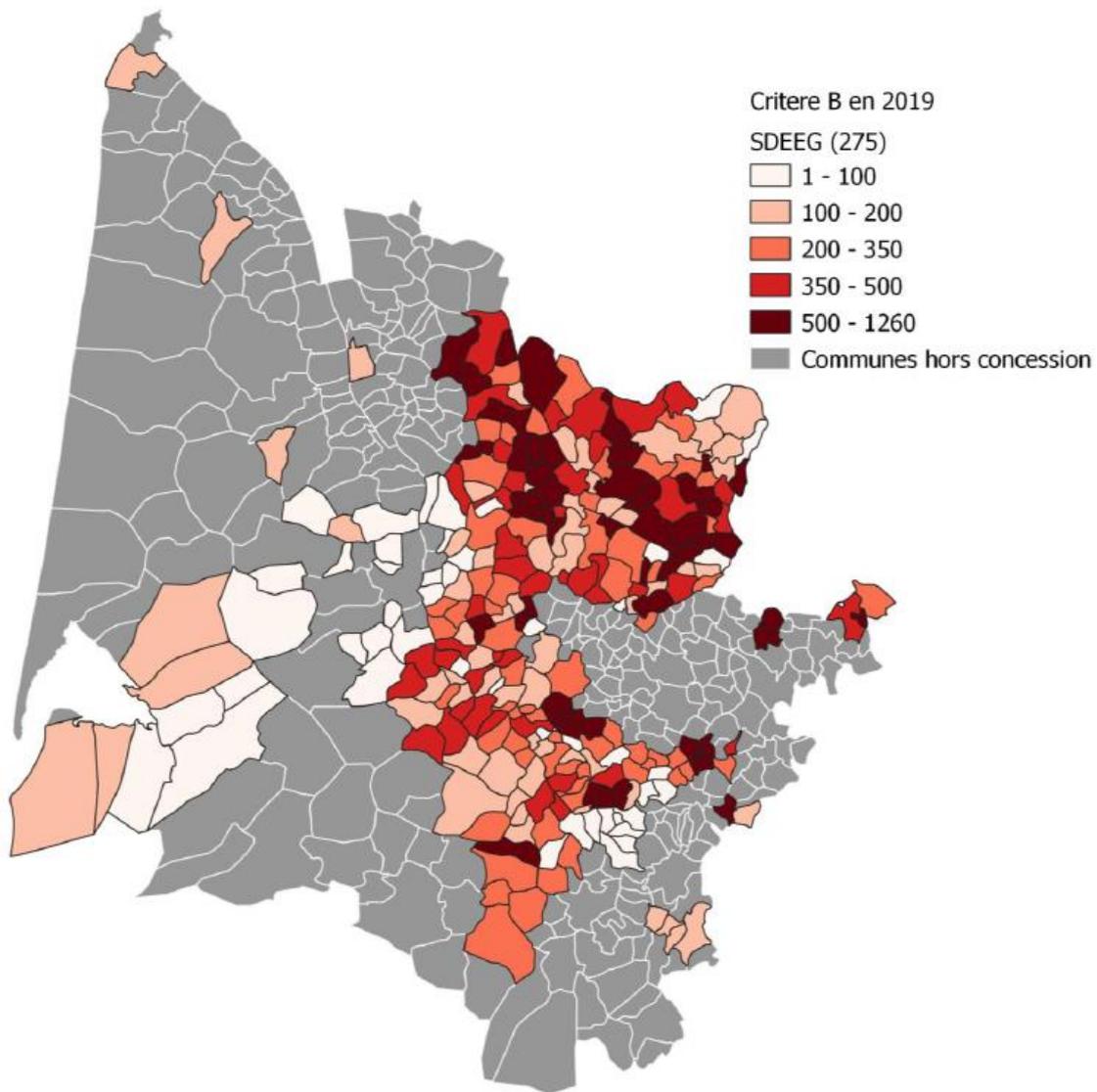
- Malgré leur faible impact sur le critère B, les réseaux souterrains HTA à gaine papier imprégné sont fortement incidentogènes et les efforts de renouvellement devraient être poursuivis.
- La sécurisation des réseaux en HTA est la plus déterminante pour la continuité d'alimentation. En effet, en régime normal d'exploitation, et plus encore en situation exceptionnelle, ces réseaux sont à l'origine d'une part très significative de la durée de coupure.
- Le nombre de départs longs (>70 km) est en diminution (2 en 2019) depuis 2015. La longueur développée des départs HTA est un facteur de risque d'incident : la tendance statistique d'incidentologie est d'environ 6 incidents au 100 km pour un réseau HTA aérien moyen français dans des conditions normales. Sur un réseau développé supérieur à 70 km, il est donc fortement probable qu'un client subisse en moyenne plus de 6 coupures longues par an. Cette probabilité est quasiment certaine pour un départ de plus de 100 km de longueur développée.
- Le concessionnaire engage, comme il le doit, un plan d'action travaux pour les départs HTA en contrainte. Les solutions prévues sont majoritairement des dédoublements de départs, leur renforcement ou des changements de tension. Enedis explique que certains dossiers de travaux prennent du retard en raison de conditions extérieures dont ils n'ont pas la maîtrise. De plus, la création de postes sources (Verdery à Cestas et Pompignac prochainement) contribue à améliorer la situation.

IV. Qualité de fourniture

Qualité de l'alimentation électrique

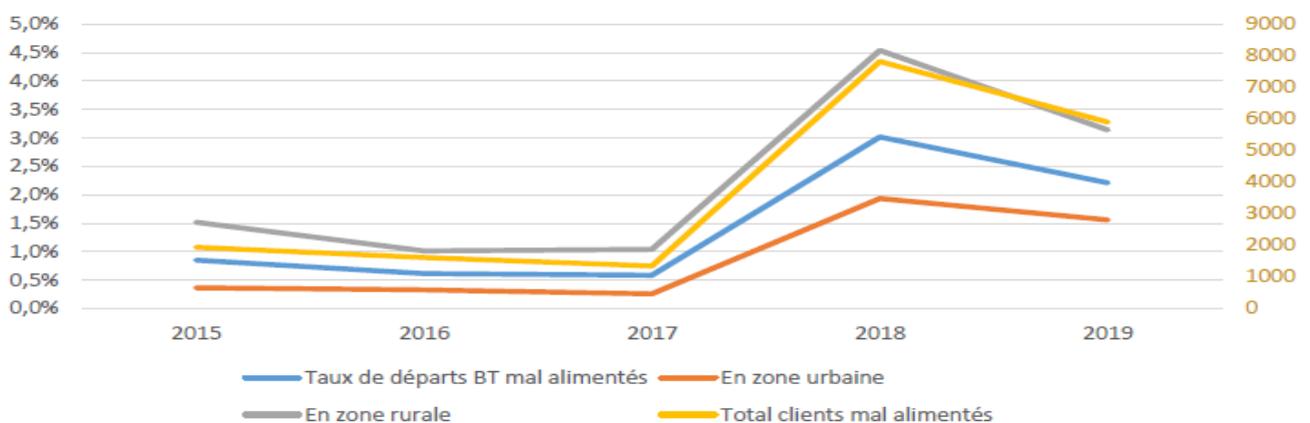
Le critère B HIX (Coupure hors événements exceptionnels) est stable depuis 2015. Il se caractérise à plus de 50 % par des « incidents HTA » dont 40 % sont liés à des événements climatiques.

Les investissements pour la qualité de la desserte sont en forte augmentation depuis 2017, avec une tendance au renouvellement ciblant les canalisations HTA depuis 2016. Le SDEEG rappelle, chaque année, au concessionnaire que les phénomènes météorologiques ne peuvent plus être considérés comme exceptionnels, compte tenu de leur fréquence. Il appartient donc à Enedis de poursuivre sa politique d'enfouissement des lignes HTA.



Continuité de la fourniture

Taux de départs BT mal alimentés



Le nombre de Clients Mal Alimentés est évalué par Enedis à partir d'un calcul de méthode statistique dénommé Erable. Ce dernier a évolué en 2018 pour prendre en compte dans le calcul la croissance de la production décentralisée. Toutefois, le « Décret Qualité » est respecté avec néanmoins une disparité forte, entre les zones rurales (Est Libournais et Langonnais) et les zones urbaines, liée principalement à une longueur de départ BT très élevée.

V. Compteur LINKY

Les compteurs Linky sont déployés en masse sur le territoire de la concession depuis 2016. En 2017 et 2018, il y eu un déploiement massif sur le territoire du SDEEG, qui s'est nettement ralenti en 2019 : seulement 14 237 compteurs posés sur le territoire du SDEEG contre 58 769 en 2017.

Le programme de déploiement des compteurs Linky était réalisé pour moitié sur le territoire du SDEEG en 2019. Le déploiement doit être terminé d'ici 2021.

La proportion des réclamations liées à la pose des compteurs Linky est en forte hausse tant en volume qu'en pourcentage, depuis 2017. La plupart des plaintes est liée à une non-qualité des interventions, en particulier pour des problèmes d'eau chaude sanitaire suite au remplacement du compteur.

La cause principale de la non-possibilité de poser le compteur communicant est liée à un imprévu technique, à l'absence de client. Le refus du client arrive en troisième position pour 13% des cas.

Le déploiement en masse est réalisé par des entreprises prestataires. Enedis ne s'occupe de déployer que les compteurs sous un mode diffus (remplacement de compteur).

En mars 2019, Enedis a créé une cellule dédiée à l'Écoute Client Linky (ECL), à l'échelle nationale.

Les principaux enjeux de ce traitement centralisé sont les suivants :

- Assurer un traitement intégral et complet des demandes à qualifier par l'équipe ECL, et ceci de manière homogène.
- Améliorer l'écoute client et mieux répondre aux objections du client.
- Augmenter l'acceptabilité du compteur auprès des clients et in fine le taux de pose, via un traitement approfondi des demandes client.
- Renforcer l'implication auprès des entreprises prestataires dans le traitement des refus, et identifier les faux refus.

